

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 34

Nombre de délégués suppléants présents : 8

Nombre de pouvoir : 12

Nombre de votants : 54

L'an deux mille dix-neuf, le cinq février, à quatorze heures, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine se sont réunis, au Carré des Docks, au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 janvier 2019 par Monsieur Philippe Augier, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Jean-Louis NAVARRE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Florence DURANDE, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Luc LEMONNIER, Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Joël COLSON, Nicole PREVOST-GODON, Bernard CHRISTOPHE, Gwendoline PRESLE.

Conseillers suppléants : Marie-Laure DRONE, Yann POUPARD, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Didier SANSON, Florence THIBAudeau-RAINOT, Alix VAILLANT, Catherine MILLET,

ETAIENT EXCUSES :

Conseillers titulaires : Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Dominique METOT, Didier PERALTA, Patrick PESQUET, Ghislaine PRUNIER, Avelyne CHIROL, Gilbert CONAN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Bernard LECARPENTIER, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE, Florent SAINT-MARTIN, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Léa VERSAVEL, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Benoît GATINET, Jean-Pierre DENIS, Isabelle STIEVENARD,

Conseillers suppléants : Joël CLEMENT, Samuel CRAQUELIN, Annic DESSAUX, Yoann LAVERHNE, Hubert LECARPENTIER, Claudine SAVALLE, Richard YVRANDE, Jacky LEROY, Gilbert FOURNIER, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Colette ROUSSELOT, Philippe MARIE, Alain TESSIER,

ONT DONNE POUVOIR :

Monsieur Benoît GATINET a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Edouard PHILIPPE a donné pouvoir à Monsieur Luc LEMONNIER
Monsieur Patrick PESQUET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude Weiss
Madame Léa VERSAVEL a donné pouvoir à Monsieur François AUBEY
Monsieur Daniel FIDELIN a donné pouvoir à Monsieur Laurent GILLE
Monsieur Paul MERCIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR
Monsieur Gilbert CONAN a donné pouvoir à Monsieur Pascal LEPRETTRE
Monsieur Bernard LECARPENTIER a donné pouvoir à Christian GRANCHER
Monsieur Florent SAINT MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Monsieur Didier PERALTA a donné pouvoir à Monsieur Pascal LECOURT
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis NAVARRE
Madame Ghislaine PRUNIER a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

DEL-C-20190205 - 11 – HACKATHON TOURISME – ORGANISATION DE LA MANIFESTATION ET ATTRIBUTION DE RECOMPENSES AUX PARTICIPANTS ET LAUREATS – ACCEPTATION

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, approuvé par arrêté préfectoral du 21 décembre 2016 modifiés par arrêté préfectoral du 28 novembre 2017,
- la délibération du Conseil métropolitain du 5 février 2019 approuvant le budget primitif 2019 du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine,

HACKATHON TOURISME

Règlement

PREAMBULE

Le Hackathon tourisme est un concours gratuit sans obligation d'achat organisé par le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

Il est mis en œuvre par le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, l'AURH, et ont pour partenaires :
La préfecture de Région,

Cette manifestation est soutenue par la Normandie FrenchTech.

La langue officielle du Hackathon « tourisme » est le français.

ARTICLE 1. PRESENTATION

1.1. Thème

Ce Hackathon s'inscrit dans le thème du développement touristique. Il s'agit d'exploiter/détourner le numérique pour proposer des produits, prototypes, développements et concepts autour des activités touristiques.

1.2. Durée

Le Hackathon « tourisme » se déroule du vendredi 22 mars 2019 à partir de 17h jusqu'au samedi 23 mars 2019 à 18h00.

1.3 Lieux

Le Hackathon « tourisme » se déroule en présentiel au sein de l'Atelier Hoche (la closerie) à Deauville dans le calvados.

1.4. Participants

Le Hackathon « tourisme » est ouvert à tous.

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse : www.hackathon-estuaire.fr

La constitution des équipes se fera le soir du 22 mars 2019.

Le nombre maximum de participants est fixé à 50 personnes.

ARTICLE 2. MODALITES DE PARTICIPATION AU HACKATHON

2.1. Prérequis

Être inscrit au Hackathon via le site <https://hackathon-estuaire.fr/>

Venir le jour du Hackathon « développement touristique » équipé si possible d'un appareil connectable à Internet (ordinateur portable, tablette, smartphone...).

2.2. Constitution des équipes

Les équipes seront constituées le soir du 22 mars 2019.

Les équipes sont constituées de 6 à 7 personnes maximum, de statuts, professions et âges différents.

L'hétérogénéité des équipes est un principe du Hackathon. Chaque équipe est constituée au moins de :

- un porteur de projet,
- plusieurs participants de profils différents sélectionnés par le porteur de projet.

2.3. Déroulement du Hackathon «tourisme»

Le Hackathon « tourisme » se déroule comme suit :

17h00 : Accueil des participants

18h00 : Lancement officiel du hackathon

18h30 : Apprendre à mieux se connaître (Ice breaker)

19h00 : Présentation des défis

19h45 : Vote et présentations des défis retenus

20h00 : Cocktail de lancement

21h00 : Diner

08h00 : Petit-déjeuner

12h30 : Lunch

14h30 : Remise des présentations

15h30 : Démarrage des pitches

15h45 : Délibération

16h00 : Remise des prix et clôture

Le ravitaillement, restauration et boissons, sera disponible dans la salle de réception. Un service de maintenance informatique sera opérationnel sur les 24h.

Du matériel de réunion (paperboard, post it...) sera mis à disposition de toutes les équipes tant dans les phases de réflexion que de production.

Les mentors seront présents à toutes les phases et répondront à toutes les demandes de soutien.

ARTICLE 3. DROIT D'AUTEUR ET LICENCES

Chaque livrable, dans lequel intervient plusieurs participants constitue une œuvre de collaboration.

Tous les livrables produits par les équipes participantes seront placés sous licence « Licence Creative Commons Attribution 3.0 France ». Les organisateurs reconnaissent que la licence « Licence Creative Commons Attribution 3.0 France » ne concerne que le concept, la spécification ou scénario d'usage, les éléments (vidéo, screenshots, screencast, mock-up...) illustrant le prototype ou produit développé, ainsi que la présentation de leur équipe.

Les organisateurs sont donc libres de reproduire les livrables, excepté le code des prototypes développés, de les distribuer, de les communiquer au public et de les modifier. En cas de modification, transformation ou

adaptation des livrables, les organisateurs ne pourront distribuer l'œuvre dérivée qui en résulterait que dans les termes de la licence.

Par exception à la licence citée ci-dessus, sont exclus du champ de la licence « Licence Creative Commons Attribution 3.0 France », les codes produits par les participants dans le cadre du développement d'application, ainsi que les logiciels ayant servi à la production de leur produit.

Chaque membre d'une équipe participante garantit qu'il est bien co-auteur et co-titulaire des droits de propriété intellectuelle du document de présentation du produit proposé ainsi que du produit soumis.

Chaque membre d'une équipe participante garantit que son produit est original et inédit, qu'elle ne porte atteinte aux droits d'auteur d'aucun tiers et que l'ensemble des éléments qui la composent, ainsi que toutes les informations qu'il communique dans le cadre du document de présentation du produit sont exactes, fiables et complètes.

Toutes les données (notamment data, photographies et textes) mises à la disposition des participants au cours du Hackathon par les organisateurs, les partenaires et/ou les porteurs de projets demeurent la propriété exclusive de ceux-ci.

Les participants s'engagent à utiliser les données de façon à ce qu'elles restent divisibles du reste projet et ne soient pas régies par une ou des licences libres.

De manière absolue, le droit moral de l'auteur ou des auteurs des données est réservé et les participants ne pourront utiliser les données que dans le strict respect de ce droit.

L'autorisation, pour les participants, d'utiliser les données telles que mises à disposition par les partenaires et/ou les porteurs de projets ou sous une forme dérivée est limitée à la durée du Hackathon.

Pour toute utilisation des données en dehors du cadre du Hackathon, un nouveau contrat devra impérativement être conclu entre le participant et les organisateurs, les partenaires et/ou les porteurs de projets.

ARTICLE 4. DROIT A L'IMAGE

Du seul fait de l'acceptation de ce règlement, les participants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, prénoms.

Les participants autorisent également l'organisateur à les filmer, photographier et interviewer.

L'organisateur pourra reproduire, représenter et exploiter ces captations et interviews à des fins de valorisation des activités des partenaires de l'évènement.

ARTICLE 5. DESIGNATION DES LAUREATS

Le jury évaluera les produits, les applications, les sites web soumis en fonction de différents critères d'évaluation :

Intérêt qualitatif pour le développement touristique,

Faisabilité technique de la proposition, son potentiel de développement et de pérennisation,

Expérience utilisateur (proposer une expérience fluide, simple et agréable pour l'utilisateur),

Qualité de la présentation orale,

Originalité de la création.

Le jury sera composé de personnalités expertes et compétentes dans les domaines du développement touristique, du numérique et des politiques publiques.

La décision du jury ne pourra en aucun cas être contestée par les participants. De ce fait, aucune réclamation ne pourra être présentée suite à la désignation des gagnants. Les prix seront remis aux participants composant les équipes gagnantes à l'issue du hackathon. Les prix seront acceptés tels qu'ils sont annoncés. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé par les gagnants. Aucune contrepartie ne pourra être demandée par les gagnants sous quelque forme que ce soit, totalement ou partiellement.



ARTICLE 6. DOTATIONS

Les lauréats du Hackathon « tourisme » se verront attribuer des récompenses. La liste de ces récompenses sera présentée sur le site internet de l'évènement.

Ces prix seront remis aux porteurs de projets gagnants qui les distribueront, de manière équitable aux membres de leur équipe.

Les récompenses seront remises lors de la cérémonie officielle qui clôturera le Hackathon le samedi 23 mars 2019 à 18h00.

En cas d'absence du lauréat, il pourra retirer son lot auprès du Pôle métropolitain avant le 31 mai 2019, 4 quai Guillaume le Testu, 76 600 Le Havre. Passée cette date, le lot restera propriété de l'organisateur.

Les lots non attribués resteront la propriété de l'organisateur.

ARTICLE 7. MODIFICATION ET ANNULATION

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de proroger, de modifier ou de reporter le Hackathon « tourisme » à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 8. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce Hackathon « développement touristique » entraîne l'acceptation pure et simple par les participants du présent règlement et des règles de déontologie sur Internet, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Le présent règlement peut être consulté et imprimé à tout moment sur le site de l'évènement.

ARTICLE 9. LITIGES, ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

Toute contestation relative à son interprétation ou à son application sera tranchée souverainement par l'organisateur.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable serait soumis au tribunal administratif de Rouen.

ARTICLE 10. DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant.

Les données nominatives collectées seront détruites à l'issue de l'attribution des lots aux lauréats.

Considérant la possibilité d'offrir des récompenses aux participants et aux lauréats du hackathon tourisme qui se tiendra du 22 au 23 mars 2019.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'organisation du hackathon tourisme à intervenir du 22 au 23 mars 2019 à Deauville
- d'attribuer des récompenses aux participants et lauréats du hackathon tourisme
- d'accepter le règlement de la manifestation joint en annexe,
- de dire que les dépenses sont prévues au budget principal aux divers comptes concernés du chapitre 011 "charges à caractère général" sous réserve des crédits inscrits au budget.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Luc LEMONNIER



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU - 8 MARS 2019

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 34

Nombre de délégués suppléants présents : 8

Nombre de pouvoir : 12

Nombre de votants : 54

L'an deux mille dix-neuf, le cinq février, à quatorze heures, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine se sont réunis, au Carré des Docks, au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 janvier 2019 par Monsieur Philippe Augier, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Jean-Louis NAVARRE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Florence DURANDE, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Luc LEMONNIER, Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, François AUBEY, François GLAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Joël COLSON, Nicole PREVOST-GODON, Bernard CHRISTOPHE, Gwendoline PRESLE.

Conseillers suppléants : Marie-Laure DRONE, Yann POUPARD, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Didier SANSON, Florence THIBAudeau-RAINOT, Alix VAILLANT, Catherine MILLET,

ETAIENT EXCUSES :

Conseillers titulaires : Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Dominique METOT, Didier PERALTA, Patrick PESQUET, Ghislaine PRUNIER, Avelyne CHIROL, Gilbert CONAN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Bernard LECARPENTIER, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE, Florent SAINT-MARTIN, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Léa VERSAVEL, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Benoît GATINET, Jean-Pierre DENIS, Isabelle STIEVENARD,

Conseillers suppléants : Joël CLEMENT, Samuel CRAQUELIN, Annic DESSAUX, Yoann LAVERHNE, Hubert LECARPENTIER, Claudine SAVALLE, Richard YVRANDE, Jacky LEROY, Gilbert FOURNIER, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Colette ROUSSELOT, Philippe MARIE, Alain TESSIER,

ONT DONNE POUVOIR :

Monsieur Benoît GATINET a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Edouard PHILIPPE a donné pouvoir à Monsieur Luc LEMONNIER
Monsieur Patrick PESQUET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude Weiss
Madame Léa VERSAVEL a donné pouvoir à Monsieur François AUBEY
Monsieur Daniel FIDELIN a donné pouvoir à Monsieur Laurent GILLE
Monsieur Paul MERCIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR
Monsieur Gilbert CONAN a donné pouvoir à Monsieur Pascal LEPRETTRE
Monsieur Bernard LECARPENTIER a donné pouvoir à Christian GRANCHER
Monsieur Florent SAINT MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Monsieur Didier PERALTA a donné pouvoir à Monsieur Pascal LECOURT
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis NAVARRE
Madame Ghislaine PRUNIER a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

DEL-C-20190205 - 10 – BUDGET PRIMITIF 2019 - ADOPTION

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales,
- l'instruction budgétaire et comptable M 14 s'appliquant aux syndicats mixtes fermés par renvoi des dispositions de l'article R.5711-1 du CGCT aux articles D.2311-2 et D.2311-3,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, approuvé par arrêté préfectoral du 21 décembre 2016 modifiés par arrêté préfectoral du 28 novembre 2017,
- la délibération du Conseil métropolitain du 11 décembre 2018 approuvant le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires,

Considérant le projet de budget primitif 2019 présenté par le Président, soumis au vote par nature avec présentation fonctionnelle.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter

- le budget primitif pour l'exercice 2019 arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés présentant chapitre par chapitre le budget du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine
- le montant des cotisations des EPCI membres du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Article	Recettes	Montant
002	Excédent Fonctionnement	
	<i>TOTAL Chapitre</i>	
7713	Versement ACPMES	180 000,00
	<i>TOTAL Chapitre 77</i>	180 000,00
74718	Subvention hackathon tourisme	10 000,00
7478	Autres attributions et participations	611 200,00
	<i>TOTAL Chapitre 74</i>	621 200,00
TOTAL DES RECETTES		801 200,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Article	Dépenses	Montant
002	Excédent reporté	-
<i>TOTAL Chapitre 002</i>		-
60623	Alimentation	3 000
6064	Fourn. Adminis.	3 000
611	Contrats prestations	186 257
6132	Locations immobilières	26 500
6135	Locations mobilières	12 500
6161	Assurances	4 000
617	Etudes et recherches	-
6156	Maintenance	-
6182	Document. / Abon.	-
6184	Versement organismes formation	-
6185	Frais de colloque	-
6188	Service ext - Autres frais divers	2 000
6225	Indem. Receveur	500
6226	Honoraires	2 000
6228	Rémunération d'intermédiaires - divers	10 000
6231	Insertion annonces	500
6232	Fêtes et cérémonies	10 500
6236	Catalogues et imprimés	33 600
6237	Publication	-
6238	Publicités, publications, relations publiques	24 000
6247	Transport collectif	-
6251	Missions et frais de déplacements	2 000
6261	Frais d'affranchissement	-
6281	Adhésion	1 800
62878	Remb de frais autres organismes	-
6358	Autres droits	-
637	Autres Impôts taxes	-
<i>TOTAL Chapitre 011</i>		322 157
6215	Personnel affecté par la coll de rattachement	-
6218	Autres personnels extérieurs	-
6332	Cotisation au FNAL	-
64111	Rémunération principal	-
64131	Rémunération	-
64138	Autres indemnités	-
6451	Cotisations URSSAF	-
6453	Cotisations retraite (CNRACL+ IRCANTEC)	-
6475	Médecine du travail - Pharmacie	-
<i>TOTAL Chapitre 012</i>		200 000
6554	Contribution organisme de regroupement	-
65548	Autres contributions organisme regroupement	-
6558	Autres contributions obligatoires	-
658	Charges subv gestions courantes	-
6574	Subv fonct associations organisme droit privé	277 500
<i>TOTAL chapitre 65</i>		277 500
6745	Subventions aux pers de droit privé	-
<i>TOTAL Chapitre 67</i>		-
6811	Amortissement	1 343,20
		1 343,20
022	Dépenses imprévues	199,80
<i>TOTAL Chapitre 022</i>		199,80
023	Virement à la section d'investissement	-
<i>TOTAL Chapitre 023</i>		-
TOTAL DES DEPENSES		801 200,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Article	Recettes	Montant
001	Excédent reporté	
<i>TOTAL Chapitre 002</i>		
28183	Dotation aux amortissements	1 343,20
<i>TOTAL Chapitre 041</i>		1 343,20
1022-001	FCTVA (15,761%)	
1068-001	Excédent fonctionnement capitalisé	
<i>TOTAL Chapitre 10</i>		
1321	Subv. Etat (non transférable)	
1322	Subv Région (non transférable)	
1323	Subv Département (non transférable)	
<i>TOTAL Chapitre 13</i>		
021-001	Virt de la section fonctionnement	
<i>TOTAL Chapitre 021</i>		
TOTAL DES RECETTES		1 343,20

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Article	Dépenses	Montant
001	Déficit reporté	
<i>TOTAL Chapitre 001</i>		
13912	Amort subv equip Région	
13911	Amort Subv Etat	
13917	Amort. Budget communautaire et fonds structurels	
<i>TOTAL Chapitre 040</i>		
2031	Frais d'études	
2051	Frais concession et droits similaires	
2051	Licences informatique	
<i>TOTAL Chapitre 20</i>		
2183	Matériel de bureau et informatique	1 343,20
2184	Mobilier	
<i>TOTAL Chapitre 21</i>		1 343,20
020	Dépenses imprévues	
<i>TOTAL Chapitre 020</i>		
TOTAL DES DEPENSES		1 343,20

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 34

Nombre de délégués suppléants présents : 8

Nombre de pouvoir : 12

Nombre de votants : 54

L'an deux mille dix-neuf, le cinq février, à quatorze heures, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine se sont réunis, au Carré des Docks, au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 janvier 2019 par Monsieur Philippe Augier, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Jean-Louis NAVARRE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Florence DURANDE, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Luc LEMONNIER, Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Joël COLSON, Nicole PREVOST-GODON, Bernard CHRISTOPHE, Gwendoline PRESLE.

Conseillers suppléants : Marie-Laure DRONE, Yann POUPARD, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Didier SANSON, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Alix VAILLANT, Catherine MILLET,

ETAIENT EXCUSES :

Conseillers titulaires : Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Dominique METOT, Didier PERALTA, Patrick PESQUET, Ghislaine PRUNIER, Avelyne CHIROL, Gilbert CONAN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Bernard LECARPENTIER, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE, Florent SAINT-MARTIN, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Léa VERSAVEL, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Benoît GATINET, Jean-Pierre DENIS, Isabelle STIEVENARD,

Conseillers suppléants : Joël CLEMENT, Samuel CRAQUELIN, Annic DESSAUX, Yoann LAVERHNE, Hubert LECARPENTIER, Claudine SAVALLE, Richard YVRANDE, Jacky LEROY, Gilbert FOURNIER, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Colette ROUSSELOT, Philippe MARIE, Alain TESSIER,

ONT DONNE POUVOIR :

Monsieur Benoît GATINET a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Edouard PHILIPPE a donné pouvoir à Monsieur Luc LEMONNIER
Monsieur Patrick PESQUET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude Weiss
Madame Léa VERSAVEL a donné pouvoir à Monsieur François AUBEY
Monsieur Daniel FIDELIN a donné pouvoir à Monsieur Laurent GILLE
Monsieur Paul MERCIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR
Monsieur Gilbert CONAN a donné pouvoir à Monsieur Pascal LEPRETTRE
Monsieur Bernard LECARPENTIER a donné pouvoir à Christian GRANCHER
Monsieur Florent SAINT MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Monsieur Didier PERALTA a donné pouvoir à Monsieur Pascal LECOURT
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis NAVARRE
Madame Ghislaine PRUNIER a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

DEL-C-20190205 - 09 – DÉLÉGATION DU CONSEIL AU BUREAU

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine modifiés par arrêté préfectoral du 27 novembre 2017

Considérant qu'il convient de faciliter le fonctionnement du Pôle métropolitain

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE donner délégation au Bureau du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine pour :

- la mise en œuvre du programme d'actions pluriannuel fixé par le Conseil métropolitain et des actions déterminées par les groupes de travail,
- la préparation, la passation, l'exécution des marchés et accords-cadres dont le montant est compris entre 50 000 € HT et 90 000 € HT ainsi que tout avenant s'y rattachant,
- la signature de conventions de groupement de commande et leurs suites,
- l'adhésion du Pôle à des organismes ou associations (sauf établissements publics) dans le cadre de la mise en œuvre d'une action ou d'une politique décidée par le Pôle et la désignation du ou des représentant(s) du Pôle,
- la création d'une régie de recettes dans le cadre d'une action déjà actée,
- la signature des conventions de subventionnement au profit du Pôle.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Luc LEMONNIER



ÉTÉ EXÉCUTOIRE
COMPTER DU - 8 MARS 2019

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 34

Nombre de délégués suppléants présents : 8

Nombre de pouvoir : 12

Nombre de votants : 54

L'an deux mille dix-neuf, le cinq février, à quatorze heures, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine se sont réunis, au Carré des Docks, au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 janvier 2019 par Monsieur Philippe Augier, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Jean-Louis NAVARRE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Florence DURANDE, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Luc LEMONNIER, Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Joël COLSON, Nicole PREVOST-GODON, Bernard CHRISTOPHE, Gwendoline PRESLE.

Conseillers suppléants : Marie-Laure DRONE, Yann POUPARD, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Didier SANSON, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Alix VAILLANT, Catherine MILLET,

ETAIENT EXCUSES :

Conseillers titulaires : Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Dominique METOT, Didier PERALTA, Patrick PESQUET, Ghislaine PRUNIER, Avelyne CHIROL, Gilbert CONAN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Bernard LECARPENTIER, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE, Florent SAINT-MARTIN, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Léa VERSAVEL, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Benoît GATINET, Jean-Pierre DENIS, Isabelle STIEVENARD,

Conseillers suppléants : Joël CLEMENT, Samuel CRAQUELIN, Annic DESSAUX, Yoann LAVERHNE, Hubert LECARPENTIER, Claudine SAVALLE, Richard YVRANDE, Jacky LEROY, Gilbert FOURNIER, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Colette ROUSSELOT, Philippe MARIE, Alain TESSIER,

ONT DONNE POUVOIR :

Monsieur Benoît GATINET a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Edouard PHILIPPE a donné pouvoir à Monsieur Luc LEMONNIER
Monsieur Patrick PESQUET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude Weiss
Madame Léa VERSAVEL a donné pouvoir à Monsieur François AUBEY
Monsieur Daniel FIDELIN a donné pouvoir à Monsieur Laurent GILLE
Monsieur Paul MERCIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR
Monsieur Gilbert CONAN a donné pouvoir à Monsieur Pascal LEPRETTRE
Monsieur Bernard LECARPENTIER a donné pouvoir à Christian GRANCHER
Monsieur Florent SAINT MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Monsieur Didier PERALTA a donné pouvoir à Monsieur Pascal LECOURT
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis NAVARRE
Madame Ghislaine PRUNIER a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

DEL-C-20190205 - 08 – DÉLÉGATION DU CONSEIL AU PRÉSIDENT

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine modifiés par arrêté préfectoral du 27 novembre 2017

Considérant qu'il convient de faciliter le fonctionnement du Pôle métropolitain

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE donner délégation au Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine pour :

- la sollicitation des subventions,
- la préparation, la passation, la signature, l'exécution des marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 50 000 € HT ainsi que tout avenant s'y rattachant,
- la signature des contrats d'assurances et l'acceptation des indemnités de sinistre,
- la signature des conventions n'entraînant pas de dépenses pour le Pôle métropolitain,
- l'engagement au nom du Pôle métropolitain des actions en justice et le choix des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- la réalisation des lignes de trésorerie,
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 €,
- de donner un avis au nom du Conseil métropolitain, après consultation des membres du Bureau, lors des enquêtes publiques et à l'occasion des consultations officielles nécessitant un avis du conseil métropolitain.

Par ailleurs, il est précisé que la délégation donnée au Président peut être exercée par un Vice-Président ayant reçu délégation du Président.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Luc LEMONNIER



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU - 8 MARS 2019

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 34

Nombre de délégués suppléants présents : 8

Nombre de pouvoir : 12

Nombre de votants : 54

L'an deux mille dix-neuf, le cinq février, à quatorze heures, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine se sont réunis, au Carré des Docks, au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 janvier 2019 par Monsieur Philippe Augier, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Jean-Louis NAVARRE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, , Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Florence DURANDE, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Luc LEMONNIER, Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Joël COLSON, Nicole PREVOST-GODON, Bernard CHRISTOPHE, Gwendoline PRESLE.

Conseillers suppléants : Marie-Laure DRONE, Yann POUPARD, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Didier SANSON, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Alix VAILLANT, Catherine MILLET,

ETAIENT EXCUSES :

Conseillers titulaires : Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Dominique METOT, Didier PERALTA, Patrick PESQUET, Ghislaine PRUNIER, Avelyne CHIROL, Gilbert CONAN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Bernard LECARPENTIER, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE, Florent SAINT-MARTIN, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Léa VERSAVEL, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Benoît GATINET, Jean-Pierre DENIS, Isabelle STIEVENARD,

Conseillers suppléants : Joël CLEMENT, Samuel CRAQUELIN, Annic DESSAUX, Yoann LAVERHNE, Hubert LECARPENTIER, Claudine SAVALLE, Richard YVRANDE, Jacky LEROY, Gilbert FOURNIER, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Colette ROUSSELOT, Philippe MARIE, Alain TESSIER,

ONT DONNE POUVOIR :

Monsieur Benoît GATINET a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Edouard PHILIPPE a donné pouvoir à Monsieur Luc LEMONNIER
Monsieur Patrick PESQUET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude Weiss
Madame Léa VERSAVEL a donné pouvoir à Monsieur François AUBEY
Monsieur Daniel FIDELIN a donné pouvoir à Monsieur Laurent GILLE
Monsieur Paul MERCIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR
Monsieur Gilbert CONAN a donné pouvoir à Monsieur Pascal LEPRETTRE
Monsieur Bernard LECARPENTIER a donné pouvoir à Christian GRANCHER
Monsieur Florent SAINT MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Monsieur Didier PERALTA a donné pouvoir à Monsieur Pascal LECOURT
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis NAVARRE
Madame Ghislaine PRUNIER a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

DEL-C-20190205 - 07 – ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine modifiés par arrêté préfectoral du 27 novembre 2017
- les délibérations n°20170331-6 du Conseil métropolitain fixant le nombre des autres membres du Bureau et n°20170710-26 confirmant ce nombre.

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres du bureau,

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE procéder, au scrutin secret, aux élections des autres membres du bureau.

Election du 11^{ème} membre du Bureau :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 54

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 53

Majorité absolue : 28

M. Pascal LEPRETTRE a obtenu 53 voix

M. Pascal LEPRETTRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé onzième membre du Bureau du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 12^{ème} membre du Bureau:

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 54

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 53

Majorité absolue : 28

Mme Virginie CAROLO a obtenu 53 voix

Mme Virginie CAROLO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée douzième membre du Bureau du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 13^{ème} membre du Bureau:

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 54

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 53

Majorité absolue : 28

M. Gilbert CONAN a obtenu 53 voix

M. Gilbert CONAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé treizième membre du Bureau du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 14^{ème} membre du Bureau:

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 54

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 53

Majorité absolue : 28

M. Frédéric LEGOUVERNEUR a obtenu 53 voix

M. Frédéric LEGOUVERNEUR ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé quatorzième membre du Bureau du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 15^{ème} membre du Bureau:

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 54

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 53

Majorité absolue : 28

M. Gilbert MABILLE a obtenu 53 voix

M. Gilbert MABILLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé quinzième membre du Bureau du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Luc LEMONNIER



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU - 8 MARS 2019

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 34

Nombre de délégués suppléants présents : 8

Nombre de pouvoir : 12

Nombre de votants : 54

L'an deux mille dix-neuf, le cinq février, à quatorze heures, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine se sont réunis, au Carré des Docks, au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 janvier 2019 par Monsieur Philippe Augier, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Jean-Louis NAVARRE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Florence DURANDE, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Luc LEMONNIER, Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Joël COLSON, Nicole PREVOST-GODON, Bernard CHRISTOPHE, Gwendoline PRESLE.

Conseillers suppléants : Marie-Laure DRONE, Yann POUPARD, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Didier SANSON, Florence THIBAudeau-RAINOT, Alix VAILLANT, Catherine MILLET,

ETAIENT EXCUSES :

Conseillers titulaires : Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Dominique METOT, Didier PERALTA, Patrick PESQUET, Ghislaine PRUNIER, Avelyne CHIROL, Gilbert CONAN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Bernard LECARPENTIER, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE, Florent SAINT-MARTIN, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Léa VERSAVEL, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Benoît GATINET, Jean-Pierre DENIS, Isabelle STIEVENARD,

Conseillers suppléants : Joël CLEMENT, Samuel CRAQUELIN, Annic DESSAUX, Yoann LAVERHNE, Hubert LECARPENTIER, Claudine SAVALLE, Richard YVRANDE, Jacky LEROY, Gilbert FOURNIER, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Colette ROUSSELOT, Philippe MARIE, Alain TESSIER,

ONT DONNE POUVOIR :

Monsieur Benoît GATINET a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Edouard PHILIPPE a donné pouvoir à Monsieur Luc LEMONNIER
Monsieur Patrick PESQUET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude Weiss
Madame Léa VERSAVEL a donné pouvoir à Monsieur François AUBEY
Monsieur Daniel FIDELIN a donné pouvoir à Monsieur Laurent GILLE
Monsieur Paul MERCIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR
Monsieur Gilbert CONAN a donné pouvoir à Monsieur Pascal LEPRETTRE
Monsieur Bernard LECARPENTIER a donné pouvoir à Christian GRANCHER
Monsieur Florent SAINT MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Monsieur Didier PERALTA a donné pouvoir à Monsieur Pascal LECOURT
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis NAVARRE
Madame Ghislaine PRUNIER a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

DEL-C-20190205 - 06 – CONFIRMATION DU NOMBRE DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine,
- les délibérations du Conseil Métropolitain n°20170331-6 fixant le nombre des autres membres du Bureau

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE maintenir à cinq le nombre des autres membres du Bureau du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Luc LEMONNIER



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU - 8 MARS 2019

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 34

Nombre de délégués suppléants présents : 8

Nombre de pouvoir : 12

Nombre de votants : 54

L'an deux mille dix-neuf, le cinq février, à quatorze heures, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine se sont réunis, au Carré des Docks, au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 janvier 2019 par Monsieur Philippe Augier, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Jean-Louis NAVARRE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Florence DURANDE, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Luc LEMONNIER, Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Joël COLSON, Nicole PREVOST-GODON, Bernard CHRISTOPHE, Gwendoline PRESLE.

Conseillers suppléants : David SABLIN, Marie-Laure DRONE, Yann POUPARD, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Didier SANSON, Florence THIBAudeau-RAINOT, Alix VAILLANT, Catherine MILLET,

ETAIENT EXCUSES :

Conseillers titulaires : Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Dominique METOT, Didier PERALTA, Patrick PESQUET, Ghislaine PRUNIER, Avelyne CHIROL, Gilbert CONAN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Bernard LECARPENTIER, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE, Florent SAINT-MARTIN, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Léa VERSAVEL, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Benoît GATINET, Jean-Pierre DENIS, Isabelle STIEVENARD,

Conseillers suppléants : Joël CLEMENT, Samuel CRAQUELIN, Annic DESSAUX, Yoann LAVERHNE, Hubert LECARPENTIER, Claudine SAVALLE, Richard YVRANDE, Jacky LEROY, Gilbert FOURNIER, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Colette ROUSSELOT, Philippe MARIE, Alain TESSIER,

ONT DONNE POUVOIR :

Monsieur Benoît GATINET a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Edouard PHILIPPE a donné pouvoir à Monsieur Luc LEMONNIER
Monsieur Patrick PESQUET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude Weiss
Madame Léa VERSAVEL a donné pouvoir à Monsieur François AUBEY
Monsieur Daniel FIDELIN a donné pouvoir à Monsieur Laurent GILLE
Monsieur Paul MERCIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR
Monsieur Gilbert CONAN a donné pouvoir à Monsieur Pascal LEPRETTRE
Monsieur Bernard LECARPENTIER a donné pouvoir à Christian GRANCHER
Monsieur Florent SAINT MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Monsieur Didier PERALTA a donné pouvoir à Monsieur Pascal LECOURT
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis NAVARRE
Madame Ghislaine PRUNIER a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

DEL-C-20190205 - 05 – ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine modifiés par arrêté préfectoral du 27 novembre 2017,
- les délibérations n°20170331-5 du Conseil métropolitain fixant le nombre de Vice-Présidents et n°20170710-24 confirmant ce nombre.

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des Vice-Présidents,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder, au scrutin secret, aux élections des Vice-Présidents.

Election du 1^{er} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 54

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 53

Majorité absolue : 28

M. Philippe AUGIER a obtenu 53 voix

M. Philippe AUGIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 2^{ème} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 54

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 53

Majorité absolue : 28

M. Jean-Claude WEISS a obtenu 53 voix

M. Jean-Claude WEISS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé deuxième Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 3^{ème} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 54

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 53

Majorité absolue : 28

M. François AUBEY a obtenu 53 voix

M. François AUBEY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé troisième Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 4^{ème} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 54

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 53
Majorité absolue : 28

Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK a obtenu 53 voix

Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée quatrième Vice-Présidente du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 5^{ème} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 54
Bulletins blancs ou nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 52
Majorité absolue : 27

M. Benoît GATINET a obtenu 52 voix

M. Benoît GATINET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé cinquième Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 6^{ème} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 54
Bulletins blancs ou nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 53
Majorité absolue : 28

M. Bertrand GIRARDIN a obtenu 53 voix

M. Bertrand GIRARDIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé sixième Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 7^{ème} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 54
Bulletins blancs ou nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 53
Majorité absolue : 28

M. Jean-Louis ROUSSELIN a obtenu 53 voix

M. Jean-Louis ROUSSELIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé septième Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 8^{ème} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 54
Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 53
Majorité absolue : 28

Mme Nicole PREVOST-GODON a obtenu 53 voix

Mme Nicole PREVOST-GODON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée huitième Vice-Présidente du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 9^{ème} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 54
Bulletins blancs ou nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 53
Majorité absolue : 28

M. Franck REMOND a obtenu 53 voix

M. Franck REMOND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé neuvième Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 10^{ème} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 54
Bulletins blancs ou nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 53
Majorité absolue : 28

Mme Florence DURANDE a obtenu 53 voix

Mme Florence DURANDE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée dixième Vice-Présidente du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Luc LEMONNIER



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU - 8 MARS 2019

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 34

Nombre de délégués suppléants présents : 8

Nombre de pouvoir : 12

Nombre de votants : 54

L'an deux mille dix-neuf, le cinq février, à quatorze heures, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine se sont réunis, au Carré des Docks, au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 janvier 2019 par Monsieur Philippe Augier, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Jean-Louis NAVARRE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, , Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Florence DURANDE, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Luc LEMONNIER, Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROUT, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Joël COLSON, Nicole PREVOST-GODON, Bernard CHRISTOPHE, Gwendoline PRESLE.

Conseillers suppléants : Marie-Laure DRONE, Yann POUPARD, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Didier SANSON, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Alix VAILLANT, Catherine MILLET,

ETAIENT EXCUSES :

Conseillers titulaires : Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Dominique METOT, Didier PERALTA, Patrick PESQUET, Ghislaine PRUNIER, Avelyne CHIROL, Gilbert CONAN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Bernard LECARPENTIER, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE, Florent SAINT-MARTIN, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Léa VERSAVEL, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Benoît GATINET, Jean-Pierre DENIS, Isabelle STIEVENARD,

Conseillers suppléants : Joël CLEMENT, Samuel CRAQUELIN, Annic DESSAUX, Yoann LAVERHNE, Hubert LECARPENTIER, Claudine SAVALLE, Richard YVRANDE, Jacky LEROY, Gilbert FOURNIER, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Colette ROUSSELOT, Philippe MARIE, Alain TESSIER,

ONT DONNE POUVOIR :

Monsieur Benoît GATINET a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Edouard PHILIPPE a donné pouvoir à Monsieur Luc LEMONNIER
Monsieur Patrick PESQUET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude Weiss
Madame Léa VERSAVEL a donné pouvoir à Monsieur François AUBEY
Monsieur Daniel FIDELIN a donné pouvoir à Monsieur Laurent GILLE
Monsieur Paul MERCIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR
Monsieur Gilbert CONAN a donné pouvoir à Monsieur Pascal LEPRETTRE
Monsieur Bernard LECARPENTIER a donné pouvoir à Christian GRANCHER
Monsieur Florent SAINT MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Monsieur Didier PERALTA a donné pouvoir à Monsieur Pascal LECOURT
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis NAVARRE
Madame Ghislaine PRUNIER a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

DEL-C-20190205 - 04 – CONFIRMATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine,
- la délibération du Conseil Métropolitain n°20170331-5 fixant le nombre de Vice-Présidents

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE maintenir à dix le nombre de Vice-Présidents du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Luc LEMONNIER



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU - 8 MARS 2019

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 35

Nombre de délégués suppléants présents : 7

Nombre de pouvoir : 12

Nombre de votants : 54

L'an deux mille dix-neuf, le cinq février, à quatorze heures, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine se sont réunis, au Carré des Docks, au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 janvier 2019 par Monsieur Philippe Augier, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Jean-Louis NAVARRE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, , Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Agnès CANAYER, Florence DURANDE, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Luc LEMONNIER, Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Joël COLSON, Nicole PREVOST-GODON, Bernard CHRISTOPHE, Gwendoline PRESLE.

Conseillers suppléants : Yann POUPARD, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Didier SANSON, Florence THIBAudeau-RAINOT, Alix VAILLANT, Catherine MILLET,

ETAIENT EXCUSES :

Conseillers titulaires : Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Dominique METOT, Didier PERALTA, Patrick PESQUET, Ghislaine PRUNIER, Avelyne CHIROL, Gilbert CONAN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Bernard LECARPENTIER, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE, Florent SAINT-MARTIN, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Léa VERSAVEL, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Benoît GATINET, Jean-Pierre DENIS, Isabelle STIEVENARD,

Conseillers suppléants : Joël CLEMENT, Samuel CRAQUELIN, Annic DESSAUX, Yoann LAVERHNE, Hubert LECARPENTIER, Claudine SAVALLE, Richard YVRANDE, Jacky LEROY, Gilbert FOURNIER, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Colette ROUSSELOT, Philippe MARIE, Alain TESSIER,

ONT DONNE POUVOIR :

Monsieur Benoît GATINET a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Edouard PHILIPPE a donné pouvoir à Monsieur Luc LEMONNIER
Monsieur Patrick PESQUET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude Weiss
Madame Léa VERSAVEL a donné pouvoir à Monsieur François AUBEY
Monsieur Daniel FIDELIN a donné pouvoir à Monsieur Laurent GILLE
Monsieur Paul MERCIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR
Monsieur Gilbert CONAN a donné pouvoir à Monsieur Pascal LEPRETTRE
Monsieur Bernard LECARPENTIER a donné pouvoir à Christian GRANCHER
Monsieur Florent SAINT MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Monsieur Didier PERALTA a donné pouvoir à Monsieur Pascal LECOURT
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis NAVARRE
Madame Ghislaine PRUNIER a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

DEL-C-20190205 - 03 – ELECTION DU PRÉSIDENT

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine modifiés par arrêté préfectoral du 27 novembre 2017

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection du Président

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE procéder, au scrutin secret, à l'élection du Président.

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 54

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 53

Majorité absolue : 28

M. Luc LEMONNIER a obtenu 53 voix

M. Luc LEMONNIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Luc LEMONNIER



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU - 8 MARS 2019

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 35

Nombre de délégués suppléants présents : 7

Nombre de pouvoir : 12

Nombre de votants : 54

L'an deux mille dix-neuf, le cinq février, à quatorze heures, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine se sont réunis, au Carré des Docks, au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 janvier 2019 par Monsieur Philippe Augier, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Jean-Louis NAVARRE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Agnès CANAYER, Florence DURANDE, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Luc LEMONNIER, Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Joël COLSON, Nicole PREVOST-GODON, Bernard CHRISTOPHE, Gwendoline PRESLE.

Conseillers suppléants : Yann POUPARD, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Didier SANSON, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Alix VAILLANT, Catherine MILLET,

ETAIENT EXCUSES :

Conseillers titulaires : Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Dominique METOT, Didier PERALTA, Patrick PESQUET, Ghislaine PRUNIER, Avelyne CHIROL, Gilbert CONAN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Bernard LECARPENTIER, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE, Florent SAINT-MARTIN, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Léa VERSAVEL, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Benoît GATINET, Jean-Pierre DENIS, Isabelle STIEVENARD,

Conseillers suppléants : Joël CLEMENT, Samuel CRAQUELIN, Annic DESSAUX, Yoann LAVERHNE, Hubert LECARPENTIER, Claudine SAVALLE, Richard YVRANDE, Jacky LEROY, Gilbert FOURNIER, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Colette ROUSSELOT, Philippe MARIE, Alain TESSIER,

ONT DONNE POUVOIR :

Monsieur Benoît GATINET a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Edouard PHILIPPE a donné pouvoir à Monsieur Luc LEMONNIER
Monsieur Patrick PESQUET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude Weiss
Madame Léa VERSAVEL a donné pouvoir à Monsieur François AUBEY
Monsieur Daniel FIDELIN a donné pouvoir à Monsieur Laurent GILLE
Monsieur Paul MERCIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR
Monsieur Gilbert CONAN a donné pouvoir à Monsieur Pascal LEPRETTRE
Monsieur Bernard LECARPENTIER a donné pouvoir à Christian GRANCHER
Monsieur Florent SAINT MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Monsieur Didier PERALTA a donné pouvoir à Monsieur Pascal LECOURT
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis NAVARRE
Madame Ghislaine PRUNIER a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

DEL-C-20190205 - 02 - INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES METROPOLITAINS

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2018 approuvant la création de la Communauté Urbaine de l'agglomération havraise, du Canton de Criquetot l'Esneval et de Caux Estuaire,
- L'arrêté préfectoral du 11 décembre 2018 constatant les effets de la création de la Communauté Urbaine de l'agglomération havraise, du Canton de Criquetot l'Esneval et de Caux Estuaire sur les syndicats intercommunaux et mixtes existants,
- la délibération du 15 janvier 2019 du conseil communautaire de la Communauté Urbaine de l'agglomération havraise, du Canton de Criquetot l'Esneval et de Caux Estuaire, désignant les conseillers communautaires titulaires et suppléants amenés à siéger au sein du Pôle métropolitain,

Considérant qu'il convient d'installer les nouveaux conseillers métropolitains dans leur fonction au sein du Pôle métropolitain,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'installer dans leur fonction de conseillers métropolitains titulaires et suppléants pour la Communauté Urbaine de l'agglomération havraise, du Canton de Criquetot l'Esneval et de Caux Estuaire:

Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Luc	LEMONNIER	Seydou	TRAORE
Hubert	BENARD	Catherine	MENARD
Alban	BRUNEAU	Marie-Claire	DOUMBIA
Agnès	CANAYER	Marie-Laure	DRONE
Avelyne	CHIROL	Yann	POUPARD
Gilbert	CONAN	Christine	DOMAIN
Pascal	CORNU	Jean-Marie	JEANNE
Hubert	DEJEAN DE LA BATIE	Luc	LEFEVRE
Florence	DURANDE	Martine	VIALA
Valérie	EGLOFF	Richard	YVRANDE
Daniel	FIDELIN	Virginie	LAMBERT
Jean-Baptiste	GASTINNE	Laurence	BESANCENOT
Maria-Dolorès	GAUTIER-HURTADO	Jacky	LEROY
Laurent	GILLE	Gilbert	FOURNIER
Bertrand	GIRARDIN	Didier	SANSON
Christian	GRANCHER	Denise	PAILLETTE
Dominique	GRANCHER	Franck	LEMASLE
Bernard	LECARPENTIER	Marie-Claude	MIETTE
Edouard	PHILIPPE	Florence	THIBAUDEAU RAINOT
Pascal	LEPRETTRE	Aline	FUSEAU
Michel	MAILLARD	Nathalie	NAIL
Jean-Louis	MAURICE	Sybille	FRANCONY
Christine	MOREL	Jean-Gabriel	BRAULT
Jean-Louis	ROUSSELIN	Françoise	DEGENETAIS
Florent	SAINT MARTIN	Alix	VAILLANT
Daniel	SOUDANT	Michelle	LAIR
Sébastien	TASSERIE	Régis	DEBONS
Sylvain	VASSE	Catherine	MILLET

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Luc LEMONNIER



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU

- 8 MARS 2019

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 35

Nombre de délégués suppléants présents : 7

Nombre de pouvoir : 12

Nombre de votants : 54

L'an deux mille dix-neuf, le cinq février, à quatorze heures, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine se sont réunis, au Carré des Docks, au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 janvier 2019 par Monsieur Philippe Augier, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Jean-Louis NAVARRE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Agnès CANAYER, Florence DURANDE, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Luc LEMONNIER, Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Joël COLSON, Nicole PREVOST-GODON, Bernard CHRISTOPHE, Gwendoline PRESLE.

Conseillers suppléants : Yann POUPARD, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Didier SANSON, Florence THIBAudeau-RAINOT, Alix VAILLANT, Catherine MILLET,

ETAIENT EXCUSES :

Conseillers titulaires : Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Dominique METOT, Didier PERALTA, Patrick PESQUET, Ghislaine PRUNIER, Avelyne CHIROL, Gilbert CONAN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Bernard LECARPENTIER, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE, Florent SAINT-MARTIN, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Léa VERSAVEL, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Benoît GATINET, Jean-Pierre DENIS, Isabelle STIEVENARD,

Conseillers suppléants : Joël CLEMENT, Samuel CRAQUELIN, Annic DESSAUX, Yoann LAVERHNE, Hubert LECARPENTIER, Claudine SAVALLE, Richard YVRANDE, Jacky LEROY, Gilbert FOURNIER, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Colette ROUSSELOT, Philippe MARIE, Alain TESSIER,

ONT DONNE POUVOIR :

Monsieur Benoît GATINET a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Edouard PHILIPPE a donné pouvoir à Monsieur Luc LEMONNIER
Monsieur Patrick PESQUET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude Weiss
Madame Léa VERSAVEL a donné pouvoir à Monsieur François AUBEY
Monsieur Daniel FIDELIN a donné pouvoir à Monsieur Laurent GILLE
Monsieur Paul MERCIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR
Monsieur Gilbert CONAN a donné pouvoir à Monsieur Pascal LEPRETTRE
Monsieur Bernard LECARPENTIER a donné pouvoir à Christian GRANCHER
Monsieur Florent SAINT MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Monsieur Didier PERALTA a donné pouvoir à Monsieur Pascal LECOURT
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis NAVARRE
Madame Ghislaine PRUNIER a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

DEL-C-20190205 - 01 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET DU SCRUTATEUR

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE désigner Madame POUSSIER-WINSBACK comme secrétaire de séance et Monsieur WEISS comme scrutateur

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Luc LEMONNIER



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU
- 8 MARS 2019

